



Paiement par carte bancaire refusé pas vu par la caissière...

Par **soma**, le **09/12/2008** à **15:38**

[s]/[s]Bonjour

J'ai effectué récemment un achat que j'ai payé par carte bancaire, une fois mon code fait, la caissière me rend ma carte et le ticket de carte bancaire que je prends soin de ranger. Ensuite celle-ci me donne le ticket de caisse de mon achat et je sors du magasin pour me rendre à mon véhicule...

Le lendemain matin, je reçois un appel téléphonique du gérant du magasin me demandant de vérifier mon ticket de carte bancaire car il s'est aperçu que notre carte avait été refusée et que notre achat n'avait pas été honoré. En effet sur mon ticket carte bancaire il apparaît la mention "abandon". Là le gérant commence à nous menacer, il nous dit qu'on a intérêt de venir payer sinon on aura des ennuis, que la garantie de notre article ne s'appliquera pas et que nous sommes des voleurs.... Jamais il n'a dit que sa caissière avait fait une erreur d'inattention et qu'il était bien embêté... Il a dit monsieur vous êtes un voleur!!!

Que faire? Sommes-nous obligés de retourner au magasin pour régler? Que peut faire le gérant contre nous?

Merci

Par **Patricia**, le **10/12/2008** à **20:29**

Bonsoir,

Entièrement d'accord avec vous, la caissière aurait dû s'apercevoir de cette erreur juste après la fin de la transaction de la CB et avant de vous remettre vos tickets ET de caisse ET de CB.

Par manque de précisions ... je n'incrimine personne à 100% mais dans l'immédiat, 3 raisons me viennent à l'esprit :

- OU leur terminal de CB ne fonctionnait pas
- OU par inattention vous avez tapé sur ANNUL et non sur VALID
- OU la caissière a tapé sur ABANDON avant la fin de la transaction

Normalement (je dis bien normalement je ne connais pas votre CB, débits immédiats, différés, carte internationale ...) une transaction en "abandon" donc non aboutie, n'est pas débitée du compte.

Mon conseil : allez à votre banque faire opposition sur ce paiement en leur expliquant le problème et retourner au magasin les payer par chèque ou en espèces, vous aurez ainsi la conscience tranquille et une trace du nouveau règlement.

Cordialement